

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT PAR EQUIPES DE CLUBS 2017

Le règlement est celui du championnat par équipes de club édité par la FFPJP.

Les feuilles de match sont identiques.

La composition des équipes est ouverte à toutes les catégories confondues (jeunes, féminines, seniors, vétérans) sans aucune obligation.

ADDITIF

Le nombre d'équipes engagées par club n'est pas limité. 89 équipes ont été engagées en 2017.

Le CDC comporte quatre divisions :

- **Elite** : 1 poule de 8
- **1^{ère} division** : 2 poules de 8
- **2^{ème} division** : 4 poules de 8
- **3^{ème} division** : 3 poules de 7 et 2 poules de 6

A l'issue de la compétition, l'équipe qui finira première de la poule «Elite» montera en division régionale et sera déclarée championne de côte d'or «Elite».

Les trois derniers de la poule «Elite» seront rétrogradés en 1^{ère} division.

Si une équipe de côte d'or descend de CRC en poule «Elite», le 5^{ème} de la poule «Elite» descendra en 1^{ère} division, et ainsi de suite si une autre équipe de côte d'or est rétrogradée de CRC en poule «Elite» départementale.

Les deux premiers de chacune des poules de 1^{ère} division accéderont à la poule «Elite» et disputeront les 1/2 finales (1^{er} poule A contre 2^{ème} poule B et 1^{er} poule B contre 2^{ème} poule A) le 19 novembre 2017 à 09h00 et la finale à 14h30 au boulodrome de Dijon, pour le titre de champion de côte d'or de 1^{ère} division.

Les deux derniers de chacune des poules de 1^{ère} division descendront en 2^{ème} division.

Les premiers de chaque poule de 2^{ème} division accéderont à la 1^{ère} division et disputeront les 1/2 finales (tirage intégral) le 19 novembre 2017 à 09h00 et la finale à 14h30 au boulodrome de Dijon, pour le titre de champion de côte d'or de 2^{ème} division.

Les deux derniers de chacune des poules de 2^{ème} division descendront en 3^{ème} division.

Les premiers de chaque poule et les trois meilleurs deuxième de 3^{ème} division monteront en 2^{ème} division et disputeront les 1/4 de finale (tirage intégral) le 18 novembre 2017 à 14h30 au boulodrome de Dijon. Les 1/2 finales (tirage intégral) auront lieu le 19 novembre 2017 à 09h00 et la finale à 14h30 au boulodrome de Dijon, pour le titre de champion de côte d'or de 3^{ème} division.

Sous réserve des décisions de la commission territoriale de Bourgogne ou du nouveau comité régionale Bourgogne-Franche Comté, concernant le championnat régional des clubs.

Les feuilles de match devront être transmises par le club organisateur, au comité départemental de Côte d'or, dès le lendemain des rencontres. Cela permettra la mise en ligne rapide sur le site du comité, des résultats et classements.

Un joueur ayant disputé 3 matchs pour une équipe ne pourra plus en changer que ce soit d'une division à une autre ou dans une même division ou un même groupe.

Limitation de la présence de 2 joueurs maximum d'une division supérieure sur la feuille de match d'une division inférieure.

Clubs organisateurs : Fourniture des feuilles de match pour toutes les rencontres.

Les amendes pour forfait sont celles prévues par le règlement fédéral du championnat des clubs.

Une équipe est déclarée forfait si elle présente moins de 4 joueurs.

- **Premier forfait** : Amende de 100 € pour un match, soit 200€ pour une journée à 2 matchs
- **Deux forfaits dans la saison** : Forfait général avec amende au tarif ci-dessus + 400 €.